



DREAM COUNTRY LA SUZE

DREAM COUNTRY LA SUZE

16 Grande Rue

72210 La Suze Sarthe

Géraldine : elecor@hotmail.fr

Saison 2022-2023

REGLEMENT INTERIEUR

1. Adhésion

a. Cotisation

Pour être adhérent du Club, il est demandé une cotisation annuelle à partir de 45,00 euros.

Tout nouvel adhérent a la possibilité de découvrir l'activité au travers de deux essais gratuits consécutifs.

La cotisation annuelle couvre la saison de septembre à juin et ne sera pas remboursée en cas d'abandon des cours.

Les cas particuliers éventuels sont traités par le Conseil d'Administration.

b. Formalités

○ **Adhérents**

- Bulletin d'adhésion (rempli et signé)
- Chèque du règlement à l'ordre de Dream Country La Suze ou Virement
- Certificat médical à fournir avant mi-octobre

○ **Bureau**

- Un calendrier des cours sera remis aux participants en début de saison

L'activité DREAM COUNTRY LA SUZE décline toute responsabilité en ce qui concerne la perte ou le vol d'objets.

La présence de personnes extérieures doit faire l'objet d'une demande de l'accord du président et de l'animateur ou l'animatrice. L'association ne peut être tenue responsable ainsi que les personnes mineures qui seront sous la responsabilité de leurs parents ou autre personne majeure désignée par le représentant légal.

c. Exclusion

Tout manquement ou non-respect constaté pourra entraîner l'annulation de l'adhésion sans remboursement de la cotisation.

2. Communication interne

Les documents et informations sont diffusés via Internet et oralement pendant les cours.

Les souhaits, propositions, objections, remarques peuvent toujours, en fin de cours, être adressés directement aux animateurs qui transmettront au Bureau. La réponse sera alors faite de façon individuelle par les animateurs.

3. Droit à l'image

Les adhérents autorisent l'association à utiliser leur image (par photographies qui seraient prises lors des manifestations organisées par l'association ou lors des cours).



DREAM COUNTRY LA SUZE

4. Cours

a. Organisation des cours

Les cours sont animés par une équipe pédagogique **bénévole** définie par le Conseil d'Administration. Les animateurs ont la possibilité de reporter ou d'annuler des cours en fonction de la disponibilité des salles ou des animateurs.

Le port de chaussures à talons hauts ou non adapté est interdit.

b. Horaires

Les cours seront donnés le Mardi soir à La Salle des Fêtes de La Suze sur Sarthe :

- de 18h00 à 19h00 (débutants)
- de 19h15 à 20h15 (novices)
- de 20h15 à 21h30 (intermédiaires)
- cours de Style Catalan, le Jeudi soir de 18h00 à 19h45 à La Salle des Fêtes de La Suze sur Sarthe

Il est demandé de participer régulièrement aux cours et d'arriver environ 5 minutes avant l'heure.

5. Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'activité DREAM COUNTRY LA SUZE est établi par le Conseil d'Administration, conformément à l'Article XIII des statuts.

6. Manifestations, Bals

L'activité DREAM COUNTRY LA SUZE organisera un bal public et/ou un bal privé pour les adhérents avec leurs proches et souhaite vivement une participation de l'ensemble des adhérents, dans un esprit associatif, agréable et motivant pour chacun en respectant les conditions proposées.

DREAM COUNTRY LA SUZE est une activité pleine de joie et de bonne humeur où l'on vient se détendre entre amis et oublier les soucis.

Alors amusez-vous !!!



DREAM COUNTRY LA SUZE

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE GROUPE DEMO

L'association DREAM COUNTRY LA SUZE sera amenée à faire des démonstrations au cours de l'année.

Un groupe Démo « Débutant-Novice-intermédiaire » sera créé au début de l'année par les animateurs (environ 12 personnes).

Pour les personnes s'engageant dans le Groupe Démo, on leur demandera d'être assidue à ces représentations.

De ce fait, une fiche d'engagement devra être signée en début d'année.